

REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 11 DECEMBRE 2018 à 19H30

Présents : F.BEAUVOIS, A.RACCURT, C.GOUVERNEUR, B.LAVIRE, J.P.PERROT, F.BROUSSE, S.AMEUR, A.L. BRUNET, T.GERROSSIER, M.JEANNEY, A.BRET, J.C.RUGA,

Monsieur le Maire procède à l'appel.

Absents Excusés : C.DUMAS (Pouvoir S.AMEUR), I.RACCURT (Pouvoir C.GOUVERNEUR)
G.PIPAZ (Pouvoir M.JEANNEY)

Maria JEANNEY est désignée secrétaire de séance.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 NOVEMBRE 2018

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

CONTRACTUALISATION D'UNE LIGNE DE TRESORERIE

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante, qu'il serait opportun de mettre en place une ligne de trésorerie en vue d'effectuer le mandatement des situations relatives à la construction de la nouvelle mairie en respectant le délai global de règlement et ainsi ne pas pénaliser les entreprises. Les caractéristiques financières de la ligne de trésorerie utilisable par tirages sont :

- Prêteur : La Banque Postale
- Objet : financement des besoins de trésorerie
- Nature : ligne de trésorerie utilisable par tirages
- Montant Maximum : 110 000,00 €
- Durée Maximum : 364 jours
- Taux d'intérêts : Eonia + marge de 0.51% l'an

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer le contrat.

BUDGET COMMUNAL /MANDATEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET 2019

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal, l'article 15 de la loi n° 88-13 du 5 janvier 1988 qui permet à l'ordonnateur sur autorisation de l'assemblée délibérante, d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater avant le vote du budget primitif de l'exercice 2019 (Budget Principal et Budget Annexe Eau) les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2018.

SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE L'AIN/ CONVENTION DEPLOIEMENT DU RESEAU DEPARTEMENTAL D'ALARME (RDA)

Monsieur le Maire porte à la connaissance de l'assemblée délibérante, le projet de déploiement du Réseau Départemental d'Alarme (RDA) porté par le Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Ain, dont l'objectif est d'assurer le déclenchement optimal des sapeurs-pompiers sur l'ensemble du territoire de l'Ain. En vue de ce déploiement le SDIS de l'Ain souhaite implanter un émetteur radio sur la commune de Bressolles. La commune devra mettre à disposition du SDIS un emplacement dans un bâtiment public permettant l'installation des équipements nécessaires au déploiement du RDA site type « ESCLAVE ». Monsieur le Maire soumet donc une proposition de convention de mise à disposition des locaux. Le Conseil Municipal, reconnaît l'utilité du déploiement du RDA, autorise le SDIS de l'Ain à implanter un émetteur radio sur la commune de Bressolles, accepte les termes de la convention et autorise Monsieur le Maire à signer cette dernière.

CONVENTION ASSOCIATION LES TRI-CÔT'AIN / COMMUNE DE BRESSOLLES **PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée délibérante, que l'association Les Tri-Côt'Ain assure la gestion du périscolaire pour le compte des communes du RPI et perçoit la totalité des participations dues à l'utilisation du périscolaire. Chaque commune met à disposition les locaux, les équipements ainsi que le personnel d'encadrement et de service pour le bon fonctionnement de cette structure. Monsieur le Maire donne lecture d'une convention qui pourrait être établie entre l'association et la commune portant sur le reversement de l'activité périscolaire à hauteur de 90%. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte les termes de la convention tels que énoncés et autorise Monsieur le Maire à signer la convention de reversement du produit de l'activité périscolaire entre l'association Les Tri-Côt'Ain et la commune de Bressolles.

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR 2019/ AD'AP SALLE POLYVALENTE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée délibérante, l'avis favorable émis par la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité en date du 16 février 2016 autorisant la commune à poursuivre selon l'échéancier sur 7 ans la mise en conformité des bâtiments recevant du public et ainsi respecter son programme dans le cadre de l'Ad 'AP n°AA 001 062 15 C 0318. Considérant le devis d'un montant de 18 715,24 € HT portant sur le remplacement des sanitaires de la salle polyvalente, Monsieur le Maire propose de solliciter l'appui financier de l'Etat pour la réalisation de son programme d'Ad 'AP 2019. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à solliciter au taux le plus élevé une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) pour la réalisation du programme d'Ad 'AP 2019, pour un montant de travaux de 18 715,24 € HT.

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION DES TERRITOIRES CONSEIL DEPARTEMENTAL /AMENAGEMENT DE LA SALLE POLYVALENTE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée délibérante que le Département est un partenaire privilégié qui soutient et accompagne les projets des communes de l'Ain. Considérant les devis d'un montant de 23 957,02 € HT portant sur le remplacement des sanitaires et le remplacement des huisseries de la salle polyvalente qui selon la réglementation doivent être préhensibles et manœuvrables, Monsieur le Maire propose de solliciter l'appui financier du Département pour la poursuite du programme d'Ad 'AP. Le Conseil Municipal, à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à solliciter au taux le plus élevé une subvention auprès du Département au titre de la Dotation Territoriale 2019-2020 pour la réalisation de l'aménagement de la salle polyvalente montant des travaux 23 957,02 € HT.

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU CONTRAT DE RURALITE CONSEIL REGIONAL/ AMENAGEMENT DE LA SALLE POLYVALENTE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la Région a décidé d'engager un plan en faveur de la ruralité pour accompagner les dynamiques du développement des espaces ruraux. Ce plan régional s'adresse aux communes de la Région Auvergne Rhône-Alpes comptant moins de 2 000 habitants. Les travaux nécessaires à la réfection de la salle polyvalente pourraient s'inscrire dans ce plan de ruralité. Considérant les devis d'un montant de 23 957,02 € HT portant sur le remplacement des sanitaires et le remplacement des huisseries de la salle polyvalente, Monsieur le Maire propose de solliciter l'appui financier de la Région en vue de ces travaux. Le Conseil Municipal, à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à solliciter au taux le plus élevé une subvention auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes au titre du contrat de ruralité.

PARTICIPATION CITOYENNE

Il y a eu plusieurs cambriolages sur la commune, le Garde champêtre et C.GOUVERNEUR font un travail de prévention mais leur action pourrait être renforcée par la mise en place de la participation citoyenne sur le territoire communal. Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante de se repositionner sur ce dispositif qui ne coûte rien mais qui peut s'avérer efficace. Monsieur le Maire demande un accord de principe pour continuer dans cette démarche, la majorité du Conseil Municipal est favorable à l'étude de la mise en place de la participation citoyenne excepté :

- S.AMEUR (contre)
- A.L. BRUNET (contre)
- J.P. PERROT (contre)
- T.GEROSIER (pas d'avis)

COUVERTURE TELEPHONIE

Le Conseil Municipal souhaite entamer de réelles démarches auprès des opérateurs par le biais de la plateforme gouvernementale dédiée à la téléphonie. Dans cette optique, un questionnaire sera remis à tous les bressollands afin de récolter toutes les informations nécessaires au traitement de notre demande, pour tenter d'obtenir une couverture digne de ce nom.

INSTRUCTIONS D'URBANISME (C.GOUVERNEUR)

Déclarations Préalables :

- Madame ROMAND Nathalie - Extension d'une maison d'habitation.
- Monsieur GASIGLIA Alain - Construction d'une piscine.
- Monsieur TCHENIO Alexandre - Division foncière.
- Monsieur FLEIG Thierry - Pose de panneaux photovoltaïques.
- Monsieur BESNARD Michel - Mise en place d'une véranda.
- Madame GARNIER Aimée - Réfection de toiture.
- CITEVO DEVELOPPEMENT - Recul de portail.

Permis de Construire :

- EARL DU PONTET – Construction d'un hangar pour pose de panneaux photovoltaïques.

Permis d'aménager :

- LOTIR 2 G – lotissement d'habitations.

QUESTIONS DIVERSES

S.AMEUR demande quelles sont les remontées sur le territoire de la 3CM suite au mouvement des Gilets Jaunes ? Monsieur le Maire répond que l'association des Maires Ruraux de l'Ain à inviter les Maires à participer à l'action nationale en mettant à disposition des administrés un cahier de doléances et de propositions.

A.BRET informe qu'une haie va être plantée derrière l'église.

A.BRET un bureau d'étude pourrait travailler sur le système d'insonorisation de la cantine.

COMPTE RENDUS DE REUNIONS

SIEA (J.P.PERROT) :

- Sur 407 communes 390 sont adhérentes.
- Nouveau Schéma Directeur.
- Optimiser l'installation de l'éclairage public – éclairage à iode.
- Fibre 35% de pénétration sur le département, 100 % attendu en 2021.

Réunion Publique Dagneux (F.BEAUVOIS)

- Sujet environnement.
- Zéro phyto – commune labélisée au bout de 1 an sans utilisation de pesticides.

Assises Réunion Publique Région (C.GOUVERNEUR)

- La région finance et organise le service TER mis en œuvre par la SNCF. La région exige de la SNCF une qualité de service maximale et se fixe comme priorité l'amélioration de la régularité et de la qualité de services des TER – problème rencontré : l'inertie de la SNCF.

La séance est levée à 21h37